

Pour le bien de la Société

RECRUTEMENT.

Avec le printemps, revient la période propice au recrutement. Nous espérons que nos agents, dans toutes les localités, vont se mettre résolument à l'œuvre pour gagner des nouveaux membres à la Société. Ils trouveront, dans la personne de M. O. J. Rochon, organisateur en chef, un homme dévoué qui se fera toujours un plaisir de leur donner, dans leur travail, une direction sage et éclairée.

L'Exécutif, de son côté, est disposé à rémunérer généreusement les recruteurs. Une commission alléchante leur est accordée. Et, comme les conditions d'admissions sont faciles, il est à espérer que les agents pourront voir leurs efforts couronnés de succès.

La propagande des mois de février et mars a été, en somme, très satisfaisante. Celle d'avril et de mai promet de superbes résultats. Il suffit à nos amis de travailler ferme. Au bureau chef, on se fera toujours un grand plaisir de leur faciliter la tâche et de leur donner tous les renseignements nécessaires. A l'œuvre donc, pour le plus grand bien de la Société qui nous est si chère et si digne de l'être.

* * *

RADIATION.

La radiation est toujours le fléau qu'il faut combattre. Il sévit malgré les efforts que nous faisons pour le battre en brèche. Que voulez-vous? Il y aura toujours des gens assez négligents pour se laisser suspendre puis rayer, en dépit des avertissements que nous leur donnons. Ces personnes regrettent invariablement trop tard, leur coupable insouciance. Pourquoi ne pas toujours payer sa contribution mensuelle le premier jour du mois. C'est le seul moyen de n'être pas pris en défaut. Quand on retarde de quelques jours, on s'expose à retarder encore, à être suspendu, puis rayé. Une chose contre laquelle, il importe de prémunir nos membres c'est contre le système des "commissions." Il arrive souvent à un sociétaire de commissionner un parent ou un ami de le tenir en règle avec la Société; cette tierce personne oublie la "commission" dont on l'a chargée... et voilà notre sociétaire déchu de ses droits à sa police. Tout membre devrait, dans une question aussi importante, n'avoir confiance qu'en sa propre exactitude.

Comme nous l'avons souvent déclaré, le seul moyen effectif de réduire le nombre des radiations, c'est de veiller à ce que les membres ne se laissent pas arriérer. Les conseils locaux peuvent facilement exercer une surveillance active sur leurs retardataires; les percepteurs peuvent aussi trouver l'occasion de rendre, dans des circonstances analogues de signalés services aux membres et à la Société.

Plusieurs conseils locaux ont eu la bonne idée de constituer chez eux, un comité spécial chargé de s'occuper exclusivement des suspensions et de prévenir les radiations. Ils ont obtenu de magnifiques résultats. Nous les en félicitons, et nous souhaitons la généralisation de ce système.

* * *

BENEFICES EN MALADIE.

A maintes reprises, nous avons attiré l'attention de nos conseils locaux sur le fait que le paiement de bénéfices en maladie ne s'opère pas toujours d'après les dispositions du Code. C'est pourtant une question importante, où les deniers de la Société sont concernés et où la constitution devrait être scrupuleusement observée. Qu'on nous

permette, à ce sujet, d'insérer ici une lettre que nous avons reçu récemment et que nous recommandons à la considération de toutes nos succursales. Nous taisons le nom de l'auteur, pour ne pas froisser sa modestie.

..... 5 mars 1912.

Monsieur le Secrétaire général,
Union St-Joseph du Canada.

Comme vous le faites remarquer avec justesse dans le dernier numéro du "Prévoyant," il y a beaucoup de succursales qui paient un montant trop élevé de bénéfices en maladie. Il est facile de constater que la nôtre est malheureusement de ce nombre. Il y a des officiers du conseil qui font leur possible pour que les règlements soient observés, mais ils se heurtent trop souvent à la générosité trop grande d'autres officiers. Ces derniers, sans mauvaises intentions, veulent être de si bon compte pour les malades qu'ils risquent de sacrifier parfois les intérêts de la Société. Dans les cas douteux, pourquoi ne pas exiger que le membre assermente sa déclaration de maladie, ou que le médecin assermente son certificat. Cette formalité n'a rien d'odieux, il me semble. Et elle a l'avantage d'empêcher les réclamations futiles. Car, il y a un peu partout des malades imaginaires, qui à certaines époques de l'année aiment à retirer des bénéfices.

Bien à vous,

XXX.

* * *

AUGMENTATION DES TAUX.

Toujours pour l'édification de nos lecteurs, nous donnons ci-après, copie d'une lettre reçue récemment au sujet de l'augmentation des contributions, par l'imposition d'une taxe d'administration. L'auteur de cette lettre prend, ce nous semble, l'attitude que tous nos officiers devraient prendre.

..... 15 mars 1912.

Monsieur le Secrétaire,
Union St-Joseph du Canada.

Cher Monsieur,

Je vous assure que les membres de notre conseil ne sont pas contents d'apprendre qu'ils devront payer trente centins de plus au mois de septembre. Ils comprennent bien que les autres sociétés ont augmenté leurs taux, il y a quelques années, mais ils sont déçus de voir la St-Joseph suivre leur exemple, après avoir promis le contraire. Personnellement, cette contribution nouvelle de trente centins ne me sourit pas. Je la trouve trop forte. Mais je comprends que les délégués de la convention fédérale ont dû agir avec conscience, dans le plus grand bien de la Société et des membres. Aussi, je me soumetts, et je tâche de faire comprendre à mes amis que ce n'est pas la faute de la Société, mais la faute des lois du pays, si l'Union St-Joseph a été obligée de faire une caisse nouvelle pour ses dépenses d'administration. J'espère que nous ne perdrons pas de membres à cause de ce trente centins de plus. Il y en a quelques-uns qui critiquent pas mal et qui ne veulent pas envisager la chose comme dans le "Prévoyant," mais ils continuent tout de même à payer leurs contributions. Si un des officiers de l'Exécutif venait faire une conférence pour expliquer la chose clairement, ce nous serait d'un grand service et cela nous garderait les membres qui ne sont pas contents.

Votre tout dévoué,

XXX.

AVIS IMPORTANT.

Correspondance—En correspondant avec l'Exécutif, il faut toujours donner son nom au complet, et le numéro de sa police. Il faut

aussi se servir d'une feuille distincte pour chaque sujet traité, tout en les mettant dans la même enveloppe. Cela rend le travail plus facile au bureau chef.